



**2018/2179(DEC)**

25.1.2019

## **AVIS**

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)  
pour l'exercice 2017  
(2018/2179(DEC))

Rapporteure pour avis: Marian Harkin

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. exprime sa satisfaction quant au fait que la Cour des comptes ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de la Fondation relatifs à l'exercice 2017 et de ce que ceux-ci reflètent équitablement sa situation financière au 31 décembre 2017;
2. salue les efforts importants déployés par la Fondation pour approfondir et disséminer les connaissances dans son domaine d'action, ce qui a contribué à la planification et à la mise en place de meilleures conditions de vie et de travail dans l'Union; prend acte du rôle actif et essentiel joué par la Fondation dans l'élaboration des politiques et en tant que fournisseur d'informations dans le cadre des initiatives européennes en cours, notamment la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, d'un accès à la protection sociale et de l'amélioration des conditions de travail; se félicite de l'analyse et de la contribution politique de la Fondation en ce qui concerne les tendances en matière de qualité de vie, dans un contexte d'évolution du profil social et économique dans le rapport de synthèse de la quatrième enquête européenne sur la qualité de vie;
3. souligne l'importance d'une bonne coopération entre les agences actives dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, et tout particulièrement de la collaboration entre la Fondation, l'EU-OSHA, le Cedefop et l'EIGE; estime par ailleurs qu'il importe de maintenir une collaboration étroite entre la Fondation et la commission de l'emploi et des affaires sociales afin de continuer à mener des discussions constructives et fondées sur des données probantes;
4. prend acte des progrès accomplis par la Fondation dans la mise en œuvre de son programme quadriennal, qui a mis en évidence quatre domaines prioritaires particuliers pour son prochain programme de travail;
5. se félicite du fait que la Fondation ait mis en place un code d'éthique depuis 2017 et s'engage à informer l'autorité de décharge de tout conflit d'intérêts allégué ou avéré; se déclare également satisfait de l'intention exprimée par la Fondation d'envisager la possibilité de créer un organe de divulgation, de conseil et de consultation indépendant;
6. accueille favorablement le fait que la Fondation ait déclaré considérer le nouveau règlement fondateur comme l'occasion de réexaminer un éventuel renforcement de l'indépendance du comptable à l'avenir, ainsi que de mener des évaluations externes régulières;
7. se réjouit du fait que la Fondation soit en train d'évaluer la possibilité d'ouvrir également le logiciel «e-procurement» de passation des marchés en ligne pour les procédures négociées; relève que la soumission des offres par voie électronique et e-PRIOR ne sont pas encore disponibles;

8. indique que la Cour des comptes estime qu'il est nécessaire de renforcer l'indépendance du comptable en le rendant directement responsable devant le directeur d'Eurofound (sur le plan administratif) et le conseil de direction (sur le plan opérationnel), mais que ce dernier se dit satisfait du degré d'indépendance actuel du comptable et attire l'attention sur la possibilité existante de faire rapport directement au directeur; demande qu'Eurofound renforce l'indépendance du comptable en le rendant directement responsable devant le directeur (sur le plan administratif) et le conseil de direction (sur le plan opérationnel) de l'Agence;
9. rappelle la grande difficulté avec laquelle les réductions de personnel ont été mises en œuvre et réitère sa vive inquiétude au regard de toute nouvelle réduction qui entraverait sans aucun doute la capacité d'Eurofound à s'acquitter de sa mission; met l'accent, à cette fin, sur le fait qu'il importe que l'Agence dispose de ressources suffisantes sur le plan des financements et du personnel pour pouvoir mener à bien les tâches qui lui ont été confiées; s'inquiète de l'incidence budgétaire de la hausse du coefficient national irlandais pour atteindre 119,8 en 2017; souligne que les institutions doivent agir sans tarder pour compenser ces conséquences pour le budget, comme l'a demandé le Parlement dans sa position sur le projet de budget;
10. insiste sur la nécessité de mettre en place d'urgence des mécanismes indépendants de divulgation, de conseil et d'orientation dotés de ressources budgétaires suffisantes pour aider les informateurs à utiliser les canaux les mieux adaptés pour divulguer leurs informations sur d'éventuelles irrégularités nuisant aux intérêts financiers de l'Union et, dans le même temps, pour protéger leur identité ainsi que pour leur apporter le soutien et les conseils dont ils ont besoin, conformément à la directive sur la protection des personnes dénonçant les infractions au droit de l'Union, qui fait actuellement l'objet de négociations interinstitutionnelles;
11. recommande, au vu des données disponibles, que la décharge soit accordée au directeur de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2017.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

|   |  |
|---|--|
| <b>Date de l'adoption</b>   | 23.1.2019  |
| <b>Résultat du vote final</b>   | +: 42<br>-: 1<br>0: 2  |
| <b>Membres présents au moment du vote final</b>                       | Laura Agea, Guillaume Balas, David Casa, Ole Christensen, Michael Detjen, Martina Dlabajová, Lampros Fountoulis, Arne Gericke, Marian Harkin, Czesław Hoc, Agnes Jongerius, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Jean Lambert, Jérôme Lavrilleux, Jeroen Lenaers, Verónica Lope Fontagné, Javi López, Thomas Mann, Miroslavs Mitrofanovs, Elisabeth Morin-Chartier, Emilian Pavel, João Pimenta Lopes, Georgi Pirinski, Marek Plura, Dennis Radtke, Terry Reintke, Robert Rochefort, Claude Rolin, Romana Tomc, Yana Toom, Marita Ulvskog, Jana Žitňanská |
| <b>Suppléants présents au moment du vote final</b>                    | Georges Bach, Amjad Bashir, Heinz K. Becker, Lynn Boylan, Eduard Kukan, Christelle Lechevalier, Paloma López Bermejo, António Marinho e Pinto, Alex Mayer, Csaba Sógor, Flavio Zanonato  |
| <b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b> | Angélique Delahaye, Monika Smolková  |

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

| 42        | +   |
|-----------|---|
| ALDE      | Martina Dlabajová, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Robert Rochefort, Yana Toom  |
| ECR       | Amjad Bashir, Arne Gericke, Czesław Hoc, Jana Žitňanská   |
| GUE/NGL   | Lynn Boylan, Paloma López Bermejo, João Pimenta Lopes   |
| PPE       | Georges Bach, Heinz K. Becker, David Casa, Angélique Delahaye, Agnieszka Kozłowska-Rajewicz, Eduard Kukan, Jérôme Lavrilleux, Jeroen Lenaers, Verónica Lope Fontagné, Thomas Mann, Elisabeth Morin-Chartier, Marek Plura, Dennis Radtke, Claude Rolin, Csaba Sógor, Romana Tomc |
| S&D       | Guillaume Balas, Ole Christensen, Michael Detjen, Agnes Jongerius, Javi López, Alex Mayer, Emilian Pavel, Georgi Pirinski, Monika Smolková, Marita Ulvskog, Flavio Zanonato   |
| VERTS/ALE | Jean Lambert, Miroslavs Mitrofanovs, Terry Reintke  |

| 1  | -                  |
|----|--------------------|
| NI | Lampros Fountoulis |

| 2    | 0                      |
|------|------------------------|
| EFDD | Laura Agea             |
| ENF  | Christelle Lechevalier |

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention